



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lutte et prévention

Question écrite n° 11887

Texte de la question

M Jean-Paul Fuchs attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur la lutte contre la drogue entamée par des associations soucieuses de ce grave problème. Il apparaît, en effet, que ces associations qui exercent un travail remarquable à leur niveau pour aider les victimes de la drogue voient leur action limitée par un manque de moyens financiers. En conséquence, il lui demande si des subventions sont accordées à ce type d'associations par l'État.

Texte de la réponse

Reponse. - L'ensemble des structures de prise en charge des toxicomanes, dont 70 p 100 sont gérées par des associations, sont financées sur un chapitre budgétaire du ministère des affaires sociales et de la solidarité auquel est affecté, pour 1991, 361 500 000 francs. En outre, le plan gouvernemental de lutte contre la drogue, présenté par la délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie, prévoit le doublement des capacités de prise en charge des toxicomanes dans les trois ans à venir.

Données clés

Auteur : [M. Fuchs Jean-Paul](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11887

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 1989, page 1743